

Déclaration du Groupe Banque TD sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes ainsi que sur les sanctions

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales (désignées collectivement par l'appellation « Groupe Banque TD » ou « la TD ») s'engagent à repérer les personnes impliquées dans le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes ou des activités interdites sous peine de sanctions et à les dissuader ou empêcher d'utiliser les produits ou les services de la TD.

Pour ce faire, la TD a un programme de gestion du risque et de la conformité en matière de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), de lutte contre le financement d'activités terroristes (LCFAT) et de sanctions (programme de Gestion des risques liés aux crimes financiers [GRCF]). Ce programme s'appliquant à l'échelle de l'entreprise a pour but de détecter et de signaler les activités présumées de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes ainsi que les activités visées par des sanctions.

La TD est soumise aux lois et aux règlements sur la LCBA, la LCFAT et les sanctions de chacun des territoires où elle exerce ses activités, et elle entend respecter toutes les exigences applicables.

La TD a nommé un chef, LCBA responsable, devant la haute direction et le conseil d'administration, du programme de GRCF. Ce chef établit des exigences et des normes minimales pour tous les secteurs d'activité de la TD à l'échelle mondiale. Le programme de GRCF recourt à un modèle basé sur trois lignes de défense qui préconise la recherche d'un équilibre entre une surveillance indépendante stricte et des responsabilités claires à l'égard du risque que posent le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes et les sanctions au sein de la TD. La première ligne de défense est constituée du responsable du risque, la deuxième assure la surveillance du risque et la troisième est l'audit interne.

Conformément aux exigences législatives, réglementaires et des politiques, le programme de GRCF de la TD ainsi que les politiques, les normes et les procédures qui le soutiennent énoncent les exigences, notamment en ce qui a trait aux aspects suivants :

1. Surveillance du programme de GRCF par le conseil d'administration et la haute direction;
2. Documentation des politiques et des procédures qui se rattachent aux exigences législatives et réglementaires applicables en matière de LCBA, de LCFAT et de sanctions;
3. Mesures en matière d'identification et de vérification des clients ainsi qu'en matière de diligence raisonnable à l'égard de ces derniers en consultant les documents, les données ou les renseignements conformément aux exigences relatives à la LCBA, à la LCFAT et aux sanctions. Par ailleurs, des mesures de diligence raisonnable accrues sont déployées pour les clients considérés comme présentant un risque plus élevé en ce qui concerne le blanchiment d'argent, le financement d'activités terroristes ou les activités interdites sous peine de sanctions. Dans le cas des personnes politiquement vulnérables et des dirigeants d'une organisation internationale, des mesures accrues sont également prises, y compris l'obtention d'une approbation de la haute direction;
4. Tenue des dossiers de clients et d'opérations;
5. Surveillance continue afin de repérer et de signaler aux autorités appropriées les cas d'activités suspectes, de financement d'activités terroristes et d'opérations ou d'activités interdites sous peine de sanctions;
6. Satisfaction des exigences spécifiques promulguées par Affaires mondiales Canada, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (Office of Foreign Assets Control – OFAC) aux États-Unis et les autorités et soutien pour la conformité aux sanctions dans les territoires où la TD exerce ses activités;

7. Utilisation de listes de surveillance aux fins de repérage des clients et des opérations ayant un lien avec des activités terroristes ou faisant l'objet de sanctions;
8. Production de rapports réglementaires sur les opérations prescrites, y compris les opérations importantes en espèces, les transferts électroniques de fonds internationaux, ainsi que les opérations relatives aux biens appartenant à un groupe terroriste ou aux biens bloqués et les opérations refusées;
9. Formation continue pour les employés, les administrateurs et les personnes qui agissent au nom de la TD;
10. Évaluation des risques en matière de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes et de sanctions;
11. Vérification indépendante de l'efficacité des contrôles en matière de LCBA, de LCFAT et de sanctions.

Le programme de GRCF est actuellement renforcé et amélioré afin de tenir compte des changements liés aux activités de la TD, ainsi que des exigences juridiques et réglementaires applicables. Comme il est décrit en détail dans le rapport annuel 2024 de la TD, un plan de mesures correctives a été mis en place pour répondre aux exigences réglementaires relatives à la Bank Secrecy Act aux États-Unis et à la LCBA, et apporter des améliorations pour renforcer le programme de LCBA de la TD dans le but de permettre à la TD de se conformer aux attentes réglementaires, notamment la façon dont la TD repère, mesure, surveille et atténue les risques liés à la LCBA. Nous avons mis au jour les problèmes, et nous menons actuellement des démarches poussées pour renforcer notre environnement de risques et de contrôles et satisfaire à nos obligations. Nous sommes déterminés à concrétiser ce travail crucial, pour lequel nous avons mobilisé les ressources nécessaires¹.

Mars 2025

¹ La TD a entrepris une correction de son programme de LCBA et lié à la Bank Secrecy Act aux États-Unis, et elle apporte plusieurs améliorations à ses programmes relatifs à la LCBA, à LCFAT et aux sanctions à l'échelle de l'entreprise. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le [rapport annuel 2024 du Groupe Banque TD](#).

